

(¹)

(N° 20.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1856.

PROJET D'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE (¹).

§ 5.

Amendement présenté par M. F. DE MÉRODE.

Supprimer les mots : *la liberté de conscience de l'élève.*

§§ 5 et 6.

Amendement présenté par M. DEVAUX.

La Chambre des Représentants s'associe à l'intérêt que Votre Majesté porte au progrès de toutes les branches de l'enseignement. La prospérité des universités de l'État mérite notre sollicitude. Les services signalés qu'en tous pays les écrits des professeurs de l'instruction supérieure rendent à la science, réclament pour ce genre de travaux une indépendance qui soit en rapport avec la gravité de leur caractère scientifique. L'enseignement universitaire, quelque larges qu'en soient les voies, a des limites qui ne doivent pas être franchies, et dans lesquelles la sagesse des professeurs saura, nous n'en doutons pas, maintenir leurs leçons et les publications qui s'y rapportent.

(¹) Discours du Roi, n° 1.

Projet d'adresse, n° 9.
